



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83614

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission relative à la liste d'aptitude aux conditions de nomination des agents de direction et des agents comptables des organismes de sécurité sociale de mutualité sociale agricole.

Texte de la réponse

Aux termes des articles R. 123-45 à R. 123-47-3 du code de la sécurité sociale, les agents de direction et les agents comptables des organismes de sécurité sociale sont nommés parmi les candidats inscrits sur une liste d'aptitude publiée par arrêté annuel. La liste d'aptitude est établie par une commission tripartite (représentants du personnel, des employeurs et de l'administration), présidée par un inspecteur général des affaires sociales. Cette commission est chargée de statuer sur la recevabilité des candidatures, d'examiner les évaluations des candidats établies préalablement par l'employeur, la mission nationale de contrôle et d'audit ou l'inspection générale des affaires sociales et un centre d'évaluation, de proposer les candidats à inscrire sur la liste d'aptitude et d'examiner les réclamations éventuelles (irrecevabilité et non-inscription). La commission est composée de 13 membres et un secrétaire de séance. La commission s'est réunie deux fois en 2014, mais aurait pu se réunir quatre fois en cas de recours. Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres à l'occasion des deux ou quatre réunions annuelles de la Commission sont prises en charge par la mutualité sociale agricole.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83614

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4851

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5950